

Le « Brexit » et la sortie du marché commun : et alors ?



Le débat récent faisait rage au Royaume-Uni [1] concernant les termes de la sortie de l'Union européenne. Fallait-il ou non rester dans le marché commun ?

L'**UPR** rappelle ici que le marché commun est né avec le traité de Rome de 1957. Le grand principe était la libre circulation des marchandises. Depuis, la libre circulation des capitaux et des personnes s'y est ajoutée. Il convient de noter que dans le cadre de l'Espace économique européen (EEE), ce marché ne se limite pas aux 28, bientôt 27, membres de l'Union européenne (UE), puisque 3 pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) y sont rattachés : la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

Les partisans du « [Brexit](#) » avaient été alarmés par les propos de Philip Hammond, chancelier de l'Échiquier (équivalent du ministre de l'Économie en France), qui s'inquiétait d'une sortie du marché commun qui serait, selon lui, catastrophique pour le Royaume-Uni [2].

Il faut se souvenir que Philip Hammond a fait campagne pour le « Remain », c'est-à-dire le maintien du Royaume-Uni dans l'UE. Les « Brexiters » estimaient, à juste titre, qu'un maintien dans le marché commun serait une sortie tronquée de l'UE, étant donné que l'appartenance au marché commun implique la libre circulation des mouvements de capitaux, des biens, des services et des personnes ainsi que l'imposition de normes décidées ailleurs à toute l'économie britannique.

Les partisans du « Remain » expliquent que le coût de la sortie du marché commun serait trop important et néfaste pour l'économie du Royaume-Uni. Theresa May a tranché dans son discours du 17 janvier 2017 [3] et elle respectera la volonté du peuple d'une reprise en main de son destin. Il s'agira donc d'une sortie pleine et entière du marché commun. Qu'en est-il vraiment des conséquences économiques qui seraient catastrophiques d'après tous les européistes ?

Les coûts de la sortie du marché commun

Les partisans du maintien estiment que de toute façon le Royaume-Uni se verra imposer les normes de l'UE alors qu'il n'aura plus sa voix quant à son élaboration. C'est évidemment faux. Les entreprises qui exportent vers l'UE devront conformer leurs produits destinés à l'UE avec ces normes, comme elles le font d'ailleurs avec les normes américaines ou coréennes, etc. Mais, justement, cela ne sera plus le cas pour le reste de l'économie.

Il faut bien comprendre que la part des exportations du Royaume-Uni vers l'UE n'est plus que de 44,4% et ne cesse de diminuer comme le montre le graphique ci-dessous :

Source : Eurostat

En valeur absolue, il s'agit de 184,1 milliards d'euros, soit 9,1% du PIB britannique.

Le principal argument du coût de la sortie du marché commun est que les exportations britanniques subiront des barrières douanières. Cela rendra par conséquent les exportations moins compétitives.

À l'heure actuelle, les barrières douanières, c'est-à-dire le tarif extérieur de l'Union européenne, sont les suivantes [4] :

Ces chiffres sont de 2001 et, sous l'action de l'OMC et des États-Unis, les droits de douane ne cessent de se réduire. On est très loin du tarif extérieur commun des années 60 qui protégeait. On sait aussi que le Royaume-Uni produit et exporte très peu de produits agricoles. Leur taux subi moyen serait donc probablement en 2016 bien moindre que les 3,1% cités.

En prenant cette hypothèse haute de 3,1%, cela représente donc un surcoût de 5,7 milliards d'euros qui pénaliserait la compétitivité des exportations.

Les gains de la sortie du marché commun

Il y a au moins trois gains pour le Royaume-Uni suite à une sortie du marché commun :

- Des économies considérables pour les PME/TPE qui n'exportent pas vers l'UE et qui étaient sommées d'appliquer les normes et directives européennes. Les 100 réglementations les plus coûteuses sont estimées à 27,4 milliards de livres, soit environ 31,7 milliards d'euros par an pour l'économie britannique [5]. On voit bien que c'est énorme par rapport aux 5,7 milliards d'euros potentiels liés aux droits de douane sur leurs exportations.

- Pour avoir accès au marché commun, et en étant membre de l'UE, le Royaume-Uni contribue au budget de l'UE. C'est même un contributeur net ! Chaque année le Royaume-Uni verse 17,1 milliards d'euros à l'UE qui lui en restitue 11,6 dont 5,3 de rabais [6] ! C'est donc une perte nette annuelle de 5,5 milliards d'euros. C'est, peu ou prou, le calcul sur les droits de douanes additionnels calculés. À la seule différence que les Britanniques seront désormais maîtres de leurs lois !

- Il faut aussi prendre en compte, si l'on regarde les exportations, la baisse de la livre sterling, que tous les européistes présentent comme une catastrophe pour le Royaume-Uni ! Le taux avant « [Brexit](#) » était de

1£=1,32€, il est désormais de 1£=1,16€, soit une baisse de 12,1%. Cela signifie que les produits britanniques seront 12,1% moins chers à l'exportation. Si on l'applique aux 184,1 milliards d'euros d'exportations [7] vers les pays membres de l'UE et que l'on applique les droits de douanes estimés (tarif extérieur de l'UE), cela donne des exportations britanniques moins chères de 17,3 milliards d'euros.

À noter aussi dans la vision libre-échangiste britannique que certains partisans du « [Brexit](#) » expliquaient que subir des tarifs douaniers de l'UE n'était pas grave car le Royaume-Uni importera ses produits à moindre coût des pays hors UE, notamment les produits agricoles, puisqu'ils seront débarrassés du tarif extérieur. Dans cette vision, le Royaume-Uni étant en déficit commercial massif, ils sont gagnants.

Le cas français

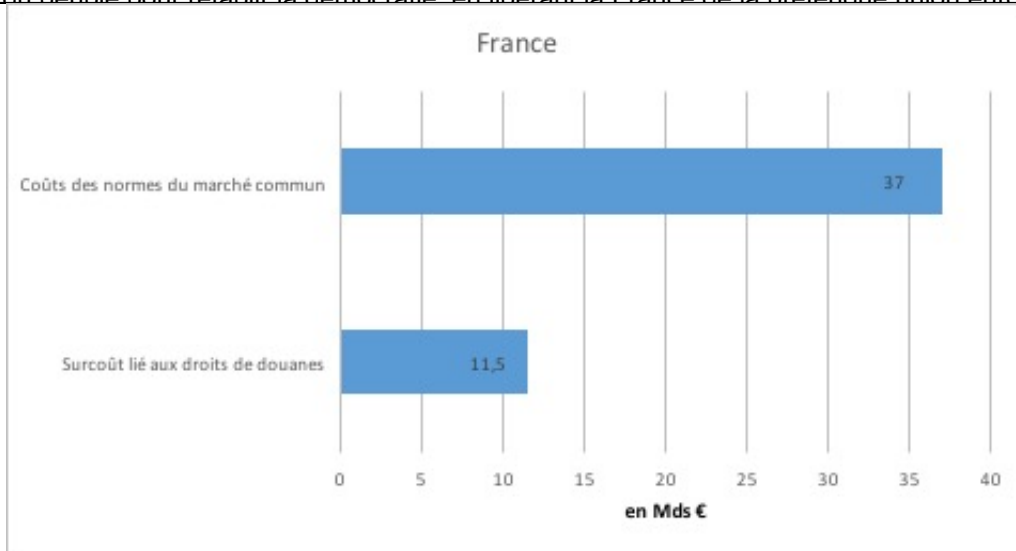
Pour ce qui est de la France, son cas est un peu différent du britannique puisqu'elle exporte davantage vers les pays de l'UE (26 pays puisque l'on exclut le Royaume-Uni). Néanmoins, la part de nos exportations vers l'UE par rapport au total se réduit également, comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous :

Source : Eurostat

En 2015, en valeur absolue, nous exportions 267,8 milliards d'euros, cela représente 12,8% de notre PIB. Si l'on adopte la même méthode de surcoût, avec un taux moyen plus important pour la France (4,3%) car l'on exporte davantage de produits agricoles, sur les exportations lié aux droits de douanes, cela nous amènera un surcoût de 11,5 milliards d'euros.

Oui mais voilà, les faits sont têtus et la France, en cas de [Frexit](#), aura des gains qui dépasseront largement ce surcoût à l'export vers les seuls pays de l'UE :

- Le surcoût lié aux normes du marché commun appliquées à toutes les entreprises, même celles qui n'exportent pas vers l'UE, est aussi colossal pour la France ! Chaque année, ce surcoût est estimé à 37 milliards d'euros par an. [8]



Comme l'inflation normative d'origine européenne est constante, ce coût ne peut qu'augmenter. Le surcoût lié potentiellement aux droits de douanes pour l'entrée sur le marché européen apparaît ridicule à côté.

- La France, comme nos amis d'outre-manche, est également contributrice nette au budget de l'UE. Chaque année la France verse 22,6 milliards à l'UE qui lui en restitue 14,2 [9]. C'est donc une perte nette de 8,4 milliards d'euros, soit presque le montant du surcoût lié aux droits de douanes. Il faut savoir qu'en 25 ans la contribution française a plus que quadruplé !

- Enfin, pour l'[UPR](#), il est évident que la sortie du marché commun s'accompagnera d'une sortie de l'euro, ce qui impliquera une dépréciation du franc par rapport à l'euro, s'il continue d'exister. Ceci soutiendra notre compétitivité à l'export ou notre attraction touristique et fera plus que compenser les droits de douanes. En net, sur la base d'une dépréciation de 10% du franc et des 267,8 milliards d'euros d'exportations vers l'UE, le gain serait de l'ordre de 16,4 milliards d'euros !

Si la dépréciation était de 20%, le gain net serait de l'ordre de 44 milliards d'euros !

Conclusion

En conclusion, comme pour les Britanniques, il ne faut pas avoir peur et nous avons plus à gagner qu'à perdre sur le plan économique à sortir de l'UE, du marché commun et de l'euro. Au-delà même de l'économie, et c'est ce qu'ont compris majoritairement les électeurs britanniques, c'est avant tout une question de démocratie, donc d'indépendance nationale. Charles de Gaulle ne le disait-il pas lui-même quand Alain Peyrefitte l'interrogeait sur une sortie de la CEE (ancêtre de l'UE) et du marché commun : « S'il fallait choisir entre l'indépendance et le Marché commun, il vaudrait mieux l'indépendance que le Marché commun » [10]. C'est cette voie que **UPR** propose depuis bientôt 10 ans et que François Asselineau défendra à l'élection présidentielle de 2017.

Charles-Henri Gallois

Responsable national des questions économiques de l'**UPR**

[Follow @CH_Gallois](#)

//

[1]

<http://www.dailymail.co.uk/news/article-3739473/Tory-rebels-demand-Theresa-set-timetable-UK-s-EU-departure-bid-avoid-Brexit-Lite.html>

[2]

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/06/26/97002-20160626FILWWW00044-brexit-philip-hammond-s-inquiete-d-une-perde-de-l-acces-au-marche-unique.php>

[3]

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2017/01/17/97002-20170117FILWWW00173-theresa-may-le-brexit-signifiera-la-sortie-du-marche-unique.php>

[4] <http://www.senat.fr/rap/r05-120/r05-12030.html>

[5] <http://openeurope.org.uk/intelligence/britain-and-the-eu/100-most-expensive-eu-regulations/>

[6] <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/royaume-uni/l-union-europeenne-et-le-royaume-uni/>

[7] Eurostat, chiffres de 2015

[8] *Ce que nous coûte l'Europe*, Christophe Beaudouin

[9]

<http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/finances-publiques/financement-union-europeenne/approfondir/actualite/jaune-2015-relations-financieres-union-europeenne-france-toujours-3e-rang-contributeurs-nets>

[10] *C'était de Gaulle*, Alain Peyrefitte, Fayard, 1997, tome 2, pp. 253 – 254